



CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-
représentés : 11

Votants : 11

Date de
convocation :
10 mai 2021

Le vingt six mai de l'an deux mil vingt et un à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la Salle Ti Lokorn pour tenir compte des exigences sanitaires, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Louis LE LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Pierre-Marc BUTTY, Monsieur Yoann LE GRAND, Monsieur Rémy Le PAGE, Madame Vanessa Le SIGNE

Procurations : Madame Claudine NEDELEC a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur François LOUBET a donné procuration à Monsieur Pierre-Marc BUTTY

Absents excusés : Madame Chloé VERNIOLLE, Monsieur Alex GAUTIER, Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Christian LAMBLÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy Le PAGE,

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.

PRÉAMBULE de Monsieur Le Maire-

Pour tous les élus, les membres des Forces de l'Ordre, les pompiers qui s'investissent pour la Collectivité, souvent au détriment de leur vie familiale et sociale, et parce qu'ils sont exposés aux invectives et actions plus graves de certains, je souhaite que l'on observe un instant de recueillement.

Ordre du jour :

- Perception des droits de stationnement – cas des camping-cars
- Position au regard d'un éventuel PLU intercommunal et du transfert de la compétence PLU
- Attribution des Travaux de voirie pour 2021
- Autorisation de lancement d'une consultation de la Maitrise d'œuvre pour le suivi du dossier SPR (Site Patrimonial Remarquable)
- Autorisation de lancement d'une consultation pour la Maitrise d'œuvre relatif au suivi des dossiers d'étude et de travaux pour l'Eglise St Ronan d'une part, et la Chapelle Bonne Nouvelle d'autre part.
- Prêt du tableau « ATTENTE » de Marcel JACQUIER à la ville de Perros Guirec- Autorisation de signature d'un nouvel avenant
- Conventions de stages ALSH dans le cadre de la préparation du BAFA-autorisation de signature
- Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour 2021
- Contrôle sécurité de l'aire de jeux près de l'école et de l'aire de skate park. : Autorisation de signature d'une convention avec l'APAVE
- Décisions modificatives au budget primitif communal
- Choix d'un prestataire pour la fourniture des repas (école et alsh)
- Souscription d'une ligne de trésorerie
- Souscription d'un emprunt
- Convention de coopération-mise à disposition du service commun « plateforme d'instruction Communautaire » d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Quimper Bretagne Occidentale et la Commune de Locronan- Autorisation de signature
- Initiation au Breton à l'école – Autorisation de signature d'une convention avec le département période 2021-2024
- FIA –cotisation 2021
- Questions diverses – motion de soutien au collectif associations-syndicats du médico-social du Finistère – préparation permanence élections

1-PERCEPTION DES DROITS DE STATIONNEMENT : CAS DES CAMPING -CARS

Concernant les campings- cars , Monsieur Le Maire rappelle que le prix arrêté en 2019 était de 9.61 € taxe de séjour incluse.

Pour information, en 2020 comme en 2019 cette taxe de séjour définie et recouvrée par QBO s'établissait à 0.55 € par nuitée.

Monsieur Le Maire informe les élus que les sommes sont recouvrées par Camping car Park qui acquitte la TVA de 10 % et reverse une partie des produits à la collectivité (66.66 % du chiffre d'affaires HT annuel) en vertu d'une convention signée le 08 juin 2018.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

fixe le tarif communal de stationnement des camping-cars à 9.61 € pour la commune (hors taxe de séjour)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs camping -car	11	0	0

2 –POSITION AU REGARD D'UN ÉVENTUEL PLU INTERCOMMUNAL ET DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU

Délibération supprimée car celle du 06 octobre 2020 relative au même dossier a été définitivement actée.

3 –ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, la loi du 07 décembre 2020, a instauré le dispositif suivant :

Article 142

I. - Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes.

Ces dispositions sont applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 100 000 € hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Après consultation et visite sur endroits pressentis, il est proposé de confier pour cette année les travaux de voirie à :

-la société COLAS à QUIMPER pour un montant HT de 99 300 €. Les chantiers suivants sont prévus :

- Chemin de park david
- Chemin de ty rouz
- Chemin de kervellic
- Chemin du Menec

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à régulariser le dossier auprès de la Société COLAS pour formalisation.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Travaux de voirie 2021	11	0	0

4-AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER SPR

Monsieur Le Maire informe les élus qu'un travail de préparation du dossier a été réalisé en concertation avec le FIA, les Services régionaux de la DRAC et le service des ABF.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre pour ce projet

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Consultation maîtrise d'œuvre dossier SPR	11	0	0

5-AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER d'ÉTUDE ET DE TRAVAUX POUR L'ÉGLISE ST RONAN ET LA CHAPELLE BONNE NOUVELLE

A l'instar du dossier précédent, Monsieur Le Maire informe les élus qu'un travail de préparation du dossier a été réalisé en concertation avec le FIA , les Services régionaux de la DRAC et le service des ABF.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre pour ce projet

Signale qu'il convient de solliciter l'avis des ABF entres autres sur l'état de la Chapelle Bonne Nouvelle suite aux nombreux épisodes humides actuels.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Consultation maitrise d'œuvre dossier Eglise et chapelle Bonne Nouvelle-consultation ABF	11	0	0

6-PRET DU TABLEAU « ATTENTE » de Marcel JACQUIER à la Ville de Perros Guirrec. – Autorisation de signature d'un nouvel avenant.

Monsieur Le Maire informe les élus que par délibération en date du 25 février 2020, il avait été décidé de formaliser le prêt du tableau pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2020.

La manifestation n'ayant pas eu lieu compte tenu du contexte sanitaire, à l'occasion du Conseil Municipal du 06 octobre 2020, un nouvel avenant qui proposait un prêt du tableau du 1^{er} juin au 15 septembre 2021 pour une exposition prévue du 26 juin au 31 août 2021 avait été évoqué.

Nous avons été informés que ce projet était à nouveau reporté en 2022 du 26 juin au 04 septembre 2022 avec les nouvelles dates de prêt du 23 mai au 15 septembre 2022

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer le nouvel avenant modifiant les dates pour le prêt du tableau

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avenant 2 pour modification de dates de prêt	11	0	0

7-CONVENTIONS DE STAGES ALSH DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU BAFA

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi de plusieurs demandes de stages au sein de l'ALSH afin de valider des formations BAFA.

Les demandes émanent de :

- Madame Sophie Pagézie un(e) autre stagiaire qui feraient leur stage du 02 août au 01 septembre 2021
- Madame Sarah Daniel et un(e) autre stagiaire qui feraient leur stage du 07 juillet au 31 juillet 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les quatre conventions qui en découleront

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature de 4 conventions de stage	11	0	0

8-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CAUE POUR 2021

Monsieur Le Maire propose que l'on renouvelle notre adhésion au service CAUE du département moyennant une cotisation annuelle de 50 € pour 2021.

Adhérer au CAUE du Finistère permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...);
- d'être destinataire de publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise l'adhésion au CAUE pour 2021 dans les conditions proposées

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Adhésion 2021 au CAUE	11	0	0

9-CONTRÔLE SÉCURITÉ DE L'AIRE DE JEUX PRÈS DE L'ÉCOLE ET DE L'AIRE DE SKATE PARK : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'APAVE

Monsieur Le Maire informe les élus qu'une proposition d'intervention a été faite par l'APAVE pour une valeur de 180 € HT soit 216 € TTC ce pour les deux chantiers.

Monsieur Le Maire propose que vous l'autorisiez à signer la convention qui s'y rapporte

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise le contrôle des Aires de jeux suivants : aire située près de l'école et aire de skate park par l'APAVE (Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur Electrique)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention APAVE contrôle aire de jeux et aire du skate park	11	0	0

10-DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que des ajustements de crédit peuvent s'avérer nécessaires pour faire certaines dépenses.

Il est proposé cette année de différer les achats des guérites qui étaient prévus pour 5 000 € et de les remplacer par l'achat d'une bineuse (2000 € TTC) et d'un vidéo projecteur pour Ti Lokorn (3 000 € TTC).

Le compte 2188 resterait inchangé.

Par ailleurs, un reliquat de facture de 2014 due au SDEF vient de nous parvenir pour une somme de 1859.33 €. Il est proposé de payer cette facture par une ponction sur le compte dépenses imprévues pour 2000 €.

29134 Code INSEE	LOCRONAN COMMUNE	DM n°1 2021
----------------------------	----------------------------	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

virement de crédit en investissement-comptes dépe

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal,
A près avoir délibéré,
Adopte la décision modificative précédente au budget communal

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives au budget	11	0	0

11-FOURNITURES DE REPAS SCOLAIRES ET ALSH –CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Monsieur Le Maire informe les élus que la commission enfance jeunesse s'est réunie à deux reprises pour considérer l'offre de deux prestataires potentiels des repas scolaires et ALSH.(fournisseur actuel et atelier de Cornouaille)

Compte tenu des modalités très qualitatives de préparation des repas par ADC(entreprise locale qui confectionne au maximum les repas sur place, et s'approvisionne également en priorité en local (viande de Guengat, Légumes et fruits en fonction des saisons et Bio...),

Compte tenu de la flexibilité proposée dans l'organisation des repas, des inscriptions et de l'éthique de la structure (insertion sociale des handicapés)

Compte tenu de la possibilité de livrer l'ALSH en liaison chaude

Compte tenu des observations positives recueillies auprès de structures bénéficiant de leurs services d'une part,

Considérant par ailleurs que la prestation actuelle ne répond pas pleinement aux attentes des enfants ni des enseignants, que des pénalités sont prévues au contrat en cas d'effectifs en retrait par rapport aux prévisions d'autre part,

Ainsi en dépit d'un surcoût total pour la collectivité (commune et ALSH) d'environ 7 000 €

Il est proposé de retenir l'offre suivante faite par Les Ateliers de Cornouaille à Guengat aux conditions suivantes :

Repas : entrée, plat principal, fromage ou laitage, un dessert (pain et eau non compris)

Option avec matériels (plats et four de maintien en température pour l'ALSH) :

Le prix est commun à l'Ecole et à l'ALSH

*Pour un enfant : 3.00 HT soit 3.17 TTC

*Pour un adulte : 3.10 HT soit 3.27 TTC

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à contracter avec les Ateliers ADC

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Contrat de 3 ans au moins avec Les Ateliers de Cornouaille	11	0	0

12-13 EMPRUNT ET LIGNE DE CREDIT PROCEDURE EN COURS**12-EMPRUNT**

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil à prendre connaissance des offres obtenues pour un éventuel emprunt de 180 000 € d'une part, et pour une ligne de crédit de 100 000 € que l'on peut mobiliser ou pas, d'autre part.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à souscrire un emprunt de 180 000 € auprès du Crédit Mutuel de BRETAGNE ARKEA Banque aux conditions suivantes :

- montant : 180 000 euros
- taux de base : 0.62%
- taux TEG : 0.6335 %
- durée : 15 ans
- échéance : trimestrielles, amortissement constant en capital de 3000 €
- prêt COLD –CITE GESTION FIXE
- frais de dossier : 180 €

Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires à la couverture des intérêts et à mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions pour assurer le paiement desdits intérêts,

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Emprunt de 180 000 €	10	0	1

13-LIGNE DE CREDIT

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à souscrire une ligne de crédit de 100 000 € auprès du Crédit Agricole du Finistère aux conditions suivantes :

- montant : 100 000 euros
- taux de base : euribor 3 mois moyenné + marge de 0.95 %
- durée : 1 an
- échéance : 1 an
- frais de dossier : 100 €
- pas de commission de non utilisation

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Ligne crédit de 100 000 €	10	0	1

**14-CONVENTION DE COOPERATION-MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN
« PLATEFORME D'INSTRUCTION COMMUNAUTAIRE » D'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE ET LA
COMMUNE DE LOCRONAN-AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Le Maire a soumis aux membres du Conseil Municipal les termes de la convention pour avis.

La convention en cours qui permet à QBO d'instruire les Autorisations d'urbanisme pour le compte de LOCRONAN prend fin dans un délai de 12 mois à compter du renouvellement des organes délibérants des collectivités soit le 16 juillet 2021. Il convient donc de la reconduire et de l'adapter aux nouvelles modalités de fonctionnement;

En application de l'Article L112-8 du Code des relations entre le public et l'Administration et de ses décrets, à compter du 01 janvier 2022 les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique en matière d'Urbanisme.

La convention définit les rôles et obligations de la commune et de Quimper Bretagne Occidentale.

Toutefois, la mise en œuvre de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme étant en cours, elle nécessitera des adaptations des modalités d'organisation de cette coopération. Ces adaptations feront l'objet d'avenants à la convention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Approuve la convention cadre proposée

Autorise Monsieur Le Maire à la signer avec Quimper Bretagne Occidentale

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention urbanisme avec QBO	11	0	0

15- INITIATION AU BRETON A L'ECOLE –Autorisation de signature d'une convention avec le département pour la période 2021-2024

Monsieur Le Maire a transmis aux élus le projet de convention pour la prochaine année scolaire.

S'agissant de Locronan, les cours seraient dispensés à raison de trois heures hebdomadaires pour un coût global de 3600 € dont :

-1800.00 pris en charge par le département

-583.10 pris en charge par la région

Le solde, soit 1216.90 € serait pris en charge par la commune

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le département aux conditions indiquées

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention langue bretonne	11	0	0

16- FIA : SOMME À PAYER EN 2021

Monsieur Le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 10 avril 2018, la collectivité a décidé d'adhérer au FIA « Finistère Ingénierie Assistance » : Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale et de payer en conséquence une cotisation annuelle de cinquante centimes d'Euro / par habitant DGF. Cette somme s'élève à 456.50 € pour 2021 (0.50* 913 pop DGF)

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à acquitter la cotisation annuelle auprès du FIA.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Cotisation au FIA	11	0	0

17-MOTION DE SOUTIEN au collectif Associations-Syndicats DES SECTEURS SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX

Monsieur Le Maire propose aux élus de voter la motion de soutien ci jointe

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires. Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels

des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médicosociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale. Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médicosociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée. La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la motion de soutien ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Motion de soutien	11	0	0

18-Affaires diverses –PROLONGATION DE LA LOCATION À TITRE GRACIEUX DU LOCAL MÉDICAL par voie d'avenant

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la prolongation de la location à titre gracieux du local médical au Docteur Thibault Puszkarek jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n)2 qui s'y rapporte.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Location du local médical jusqu'au 31 décembre 2021	11	0	0

19-Affaires diverses –Exposition photographique sur les grilles du Palais du Luxembourg

Monsieur Le Maire communique aux élus les principales caractéristiques de cette manifestation qui doit se dérouler du 05 mars au 05 juillet 2022 à PARIS.

Il s'attarde sur le budget pouvant être retenu ; soit 1500 € pour une photo sur un panneau plein, soit 750 € pour un demi panneau.

Il propose que le dossier soit confié à Monsieur LECLERQ Jean-Luc et souligne que pour aller au terme de l'aventure, il faut que l'une des photos proposées par LOCRONAN soit sélectionnée par le jury.

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Donne son accord de principe pour instruire le dossier

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Exposition photographique à PARIS	11	0	0

20-Affaires diverses –FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Sur Proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Donne son accord pour que chaque élève de CM2 allant en 6 è cette année bénéficie d'un dictionnaire et d' un livre français-breton .

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Livres école	11	0	0

La séance est levée à 21h35